

# CONSEIL MUNICIPAL

---

## SESSION DU 30 AOUT 2018

---

Le jeudi trente août deux mil dix-huit à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 août 2018, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf Mme Gaelle LE FLOC'H, excusée, qui a donné procuration à Mme Kristelle MÉVEL, M. Claude BOLZER, excusé, qui a donné procuration à M. Jean-Louis CARADEC

Mme Kristelle MÉVEL a été élue secrétaire de séance.

---

### COMPTE - RENDU

Présents : 9 - Procurations : 2 - Votants : 11

---

#### 1. AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

---

##### 1.1. APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2017 DE LA CCHPB :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 déchets de la CCHPB.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2017 DECHETS DE LA CCHPB**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 eau potable de la CCHPB

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2017 EAU POTABLE DE LA CCHPB**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 incendie et bornes de puisage de la CCHPB.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2017 INCENDIE ET BORNES DE PUISAGE DE  
LA CCHPB**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 assainissement de la CCHPB.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2017 ASSAINISSEMENT DE LA CCHPB**

**1.2. EVOLUTION DE LA COMPÉTENCE VOIRIE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 :**

---

Monsieur le Maire présente la convention de gestion pour l'exercice de la compétence voirie sur le territoire du Haut Pays Bigouden.

Elle a pour objet de préciser la manière dont s'organisent, dans un cadre mutualisé entre les Communes et la Communauté de Communes :

- l'exercice de la compétence voirie sur les « voies communales » VC et les RIC du territoire,
  - les interventions dans les domaines privés communaux et communautaire : prestations d'entretien des voies
- 

Elle définit le périmètre de la compétence voirie, les règles internes convenues entre la Communauté et les Communes. Elle tranche lorsque la réglementation ou la jurisprudence sont sujets à interprétation, précise le choix des collectivités lorsqu'une marge de manœuvre existe, ceci afin de prévenir les risques de difficultés entre collectivités dans l'exercice de la compétence.

La présente convention entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 2 ans.

---

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ**

**Vote la convention de gestion pour l'exercice de la compétence voirie sur le territoire  
du Haut Pays Bigouden.**

**1.3. PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES PAR LA CCHPB :**

---

Monsieur le Maire transmet aux élus les informations sur les dernières délibérations et décisions du conseil communautaire du Haut Pays Bigouden. Les comptes rendus sommaires des conseils communautaires sont transmis par voie de messagerie électronique aux élus communaux de Peumerit, ainsi que les différents rapports.

**1.4. ÉTAT DES RÉFLEXIONS SUR LA CRÉATION DU POLE MÉTROPOLITAIN :**

---

Monsieur le Maire présente l'état actuel des réflexions sur la création du Pôle Métropolitain Quimper Cornouaille :

Conscients des enjeux liés à la qualité de vie des citoyens, à l'attractivité du territoire, à l'équilibre urbain et rural, ainsi qu'à la nécessité de favoriser la compétitivité de la Cornouaille, les établissements publics de coopération intercommunale souhaitent se doter d'un outil pour assurer un développement harmonieux de l'ensemble du territoire cornouaillais.

Le Pôle Métropolitain a vocation à améliorer les services aux usagers en combinant et en partageant les atouts de ses membres. Il n'interviendra pas dans la gestion de proximité exercée par les EPCI et leurs communes membres, en pleine connaissance des contextes spécifiques locaux.

La création du Syndicat mixte fermé est prévue fin mars 2019 et son siège sera fixé 44 Place St Corentin à Quimper. Sa mission centrale : élaborer et mener une stratégie d'attractivité économique et touristique.

---

La répartition des 45 membres du Conseil est prévue comme suit :

QBO :	15	Pays Fouesnantais :	5
Cap Sizun :	4	Pays Bigouden Sud :	6
Douarnenez :	4	Haut Pays Bigouden :	4
		Concarneau Cornouaille :	7

---

## **2. AFFAIRES SCOLAIRES**

---

Monsieur le Maire rappelle que le rythme de 4.5 jours est maintenu à Peumerit. La commission scolaire du 23 août a partagé les bilans 2017/2018 et les perspectives 2018/2019.

Comme pour l'année scolaire précédente, 4 agents à temps non complet (3 à 22h/semaine en contrat aidé), une ATSEM titulaire à 24h/semaine et un cuisinier à temps plein sont employées pour l'école.

Monsieur le Maire présente le tableau d'organisation des journées de classes.

### **2.1. PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE :**

#### **2.1.1. Recrutement de deux postes dans le cadre des CUI-PEC (Parcours Emploi Compétences) à temps incomplet pour l'année scolaire 2018-2019 :**

Suite à une rupture de contrat aidé à la demande de l'agent et au départ d'un autre agent pour un CDI, Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de créer deux postes à temps incomplet, (22h semaines) pour l'année scolaire 2018-2019.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ**

**Autorise Monsieur le Maire à créer deux postes d'agent polyvalent des écoles, pour un temps de travail annualisé de 22h semaines, pour l'année scolaire 2018-2019, et l'autorise à signer tous documents afférents à ces contrats.**

## 2.1.2. BILAN DE LA CANTINE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 :

M. le Maire présente le bilan du fonctionnement de la cantine pour l'année écoulée.  
**Evolution pluriannuelle des critères :**

### Recettes cantine en €

Périodes facturées aux familles	2012.2013	2013.2014	2014.2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Sept-Oct	5 279,82	4345,35	4 516,37	4 751,47	<b>4 500,20</b>	<b>4 032.56</b>
Nov-Dec	4 501,89	4754,31	4 272,31	5 090,29	<b>4 448,48</b>	<b>3 857.01</b>
Janv-Fev	5 012,88	5358,54	3 701,02	3 627,34	<b>3 632,29</b>	<b>4 118.47</b>
Mars-Avril	4 460,46	4364,85	4 981,61	3 989,09	<b>3 898,08</b>	<b>4 103.87</b>
Mai-Juillet	5 845,25	5008,68	6 487,97	7769,72	<b>6 426,05</b>	<b>4 795.93</b>
<b>TOTAL</b>	25 100,30	23 831,73	23 959,28	25 227,91	<b>22 605,10</b>	<b>20 907.54</b>

### Nombre de repas servis

Périodes	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
<b>Enfants</b>	7 265	6906	7 074	6 185	5 770
<b>Adultes</b>	243	316	316	296	242
<b>TOTAL</b>	<b>7508</b>	<b>7222</b>	<b>7 390</b>	<b>6 481</b>	<b>6 012</b>

### Dépenses alimentation en €

Périodes	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
<b>Sept-Dec</b>	5 847,76	4 513,40	6 577,21	4 646,24	5 437.06
<b>Janv-Juill</b>	10 655,24	12 310,82	9 115,84	8 528,62	8 835.27
<b>SOUS - TOTAL</b>	16 503	16 824,22	15 693,05	13 174,86	14 272.33
Moins Goûter	- 2350€	- 2360€	- 2360€	- 2360€	-2360€
<b>TOTAL</b>	14 153,00 €	14 464,22	13 333,05	10 814,86	11 912.33
<b>Coût alimentaire par repas</b>	1,89	2	1,8	1,67	1.98

**BILAN GLOBAL CANTINE :**

	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>
Dépenses alimentation :	14 153	14 464,22	13 333,05	10 814,86	11 912.33
Salaires (cuisinier, ATSEM, assistantes)	14 500	14 700	14 900	15 000	15 000
<u>Frais de fonctionnement :</u>	5 654,07	7 034,91	4 274,44	4 862,48	5 556.90
- EDF	1 452	1505,00	1382	1 642,66	1 440.38
- SAUR	790,72	550	1332 (ass. col)	1 313,94	1 701.12
- Analyse repas	583,75	399,40	400,02	400,02	942.02 (avec diag)
- Mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire	538,20	2762,76	0	0	0
- Produits d'entretien	2289,40	1817,75	1160,42	1 505,86	1 473.38
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>34 307,07 €</b>	<b>36 199,13 €</b>	<b>32 507,49 €</b>	<b>30 677,34 €</b>	<b>32 469.53€</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>23 831,73 €</b>	<b>23 959,28 €</b>	<b>25 227,91 €</b>	<b>22 605,10 €</b>	<b>20 907.54€</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>-10 475,34 €</b>	<b>- 12 239,85 €</b>	<b>-7279,58 €</b>	<b>-8 072,24 €</b>	<b>- 11 561.99€</b>
<b>Prix de revient du repas</b>	4,56	5,01	4,4	4,73	5.40

Comparatif des tarifs cantine - autres communes 2016/2017

<b>CANTINE</b>	<b>PLOGASTEL</b>	<b>PLOZEVET</b>	<b>POULDREUZIC</b>	<b>TREOGAT</b>	<b>TREMEOC</b>	<b>PEUMERIT 2016-2017</b>
Repas enfant	3,48€	2,50€	3,25€	3,45€	3,40€ (6,80 € sans inscription)	3,41€
2ème enfant	3,32€					
3ème enfant	3,18€		2,65€	2,76€		2,73€
4ème enfant et +	3,12€					
Panier repas					1.05€	

Repas adulte	6,46€	4,60€	6,40€	5,60€	3,87€ (pers admin)	5,84€
					6,28€ (enseignants)	4,46€ (2 plats) 3,41€ (contrat aidé)

### **APPROBATION DES TARIFS DE CANTINE POUR L'ANNEE 2018-2019 :**

M. le Maire rappelle les tarifs appliqués pour l'année 2017-2018 :

3,45€ pour le repas enfant

2,75€ à partir du 3<sup>e</sup> enfant

3,45€ contrat aidé

5,90€ pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs

4,55€ le repas adulte réduit à deux plats.

M. le Maire interroge les élus sur une éventuelle augmentation des tarifs et fait part du souhait du bureau municipal d'augmenter les tarifs de façon modérée, soit 3% :

### **OPTIONS DE TARIFICATION 2018-2019 :**

<b>2017-2018</b>	(proposition du bureau municipal) 2018-2019
3,45 € pour le repas enfant	3,55 € pour le repas enfant
2,75 € à partir du 3 <sup>e</sup> enfant	2,83 € à partir du 3 <sup>e</sup> enfant
3,41 € contrat aidé	3,51 € contrat aidé
5,90 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs	6,08 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs
4,55 € le repas adulte réduit à deux plats	4,67 € le repas adulte réduit à deux plats

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ**

**Vote les tarifs suivants 2018-2019 :**

3,55 € pour le repas enfant
2,83 € à partir du 3 <sup>e</sup> enfant
3,51 € contrat aidé
6,08 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs
4,67 € le repas adulte réduit à deux plats

### 2.1.3. BILAN DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2017/2018 :

M. le Maire, donne lecture du bilan de la garderie pour l'année 2017-2018 au travers des tableaux ci-dessous :

#### TABLEAU D'ÉVOLUTION – 2013/2018 :

#### BILAN DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

#### TABLEAU D'ÉVOLUTION – 2013/2018 :

DEPENSES	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Fournitures scolaires	470€	470€	470€	470€	470€
Goûter provenant de la cantine	2350€	2360€	2360€	2360€	2350€
Entretien, maintenance	690€	700€	700€	700€	700e
Frais PTT + divers	260€	270€	270€	270€	270€
Charges de personnel	11 800€	11 820€	11 840€	11 850€	11 850€
<b>Total</b>	15 570€	15 610€	15 640€	15 650€	15 640€

RECETTES	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Facturation familles	5252,27	5 559,54	5 652,58	5 441,98	3 623.96
<b>BILAN</b>	- 10 317,73	- 10 050,46	-9987,42	<b>- 10 208,02</b>	<b>- 12 016.04</b>

#### Fréquentation annuelle

<u>2015-2016</u>		<u>2016-2017</u>		<u>2017/2018</u>	
		Matin	750	Matin	682
½ journée	2042	Soir	848	Soir	524
Journée	317	Journée	287	Journée	186
Forfait	25	Forfait	25	Forfait	25

Selon les périodes, entre 30 et 40 enfants fréquentent occasionnellement ou régulièrement la garderie municipale.

## Comparatif des tarifs garderie - autres communes

### Plozévet 2017/2018 :

QF	Accueil matin	Accueil soir	Forfait matin+soir
QF ≤ 500€	1€	1,20€	2,10€
501€ ≤ QF ≤ 700€	1,20€	1,50€	2,50€
701€ ≤ QF ≤ 850€	1,50€	1,70€	3,00€
851€ ≤ QF ≤ 1100€	1,70€	2,00€	3,30€
> 1100€	1,90€	2,10€	3,50€

### Plogastel (2018/2019):

GARDERIE PERISCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE		
L-Ma-J-V	Occasionnel matin	2,32 €
L-Ma-J-V	Occasionnel soir (goûter inclus)	2,89 €
L-Ma-J-V	Journée complète (goûter inclus)	4,54 €
	Forfait mensuel (maxi facturé)	41,36 €

### Tréogat (2017-2018) :

7h30-8h50 : 1.50€

17h30-18h : 0.56€

Journée de 7h30 à 18h : 2.80€

13h20-13h50 : 0.56€

18h-18h30 : 0.56€

16h30-17h30 : 1.90€

18h30-19h : 0.56€

### Tréméoc :

#### Garderie périscolaire :

	TARIFS	
	2017-2018	2018-2019
7h30-8h35	1,60 €	1,63€
16h30-19h00	2,45 €	2,49 €
16h30-18h00	1,85 €	1,88 €
17h30-19h00 (APC)		1,50 €
17h30-18h00 (APC)		0,63 €
Goûter APC		0,50 €
Pénalité forfaitaire après 19h00	10,00 €	10,00 €

#### 2.1.4. APPROBATION DES TARIFS GARDERIE POUR L'ANNEE 2018/2019 :

M. le Maire :

- rappelle que la garderie municipale fonctionne dès 7h30 le matin, et ferme à 19h, 12h30 le mercredi.

Elle accueille en moyenne 20 enfants chaque jour.

- précise que la garderie est la seule structure communale d'accueil des enfants. Elle constitue une aide indispensable aux familles, un service public essentiel en direction de l'Enfance.

- son personnel est remercié pour son professionnalisme.

- rappelle les tarifs appliqués actuellement, année scolaire 2017/2018.

#### TARIFS GARDERIE PEUMERIT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

	QF<851€	851€<QF>1260€	QF>1260€
<u>Nbre d'enfants</u>	14	15	5 (+25*)
Matin	1,00 €	1,77 €	2,00 €
A-M	1,00 €	2,10 €	2,40 €
Journée	2,00 €	2,87 €	3 €
Forfait max. période	45,00 €	59,96 €	62,00 €

\* + 25 enfants, car 25 familles n'ont pas donné suite aux courriers de la mairie

Suite à la Commission Scolaire, il est proposé de rajouter une tranche :

	<500€	501€<QF<850€	851€<QF<1260€	QF>1260€
<u>Nbre d'enfants</u>				
Matin	1,00 €	1,20 €	1,77 €	2,00 €
A-M	1,00 €	1,60 €	2,10 €	2,40 €
Journée	2,00 €	2,50 €	2,87 €	3 €
Forfait max. période	45,00 €	53,00 €	59,96 €	62,00 €

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ  
VOTE LES TARIFS CI-DESSUS**

### **2.1.5. PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE :**

Mme Isabelle TANGUY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire présente les documents relatifs à la rentrée scolaire et à valider en conseil municipal :

- le règlement de la cantine municipale :  
Voir document joint.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ vote le règlement de la cantine municipale.**

- le règlement de la garderie :

La garderie municipale est ouverte de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 19 h.  
Tout retard après 19h sera facturé 5€.  
Voir document joint.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ  
vote le règlement de la garderie municipale.**

- le règlement des Temps d'Activités périscolaires (TAP) :  
Voir document joint.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
vote le règlement des Temps d'Activités Périscolaires.**

- la lettre de rentrée aux parents

### **2..5.2. SECURISATION DU MUR DE L'ECOLE :**

M. le Maire présente le devis de POINT P (Pont-L'Abbé) pour la fourniture de panneaux et de poteaux qui seront installés par l'agent technique de la commune pour sécuriser le muret entourant l'Ecole des 3 Pommiers.  
Ce devis est d'un montant de 997.90€ HT soit 1197.48€ TTC.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ  
Retient le devis proposé par POINT P (Pont-L'Abbé) pour la fourniture de  
panneaux et poteaux destinés à sécuriser le muret de l'école,  
Pour un montant de 997.90€ HT soit 1197.48€ TTC.**

### **3. POINT SUR LES FINANCES COMMUNALES :**

---

#### **3.1. HISTORIQUE DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS ET EMPRUNTS DEPUIS 2013 :**

M. le Maire présente le tableau récapitulatif des clôtures comptables de 2011 à 2017, issu des comptes administratifs et comptes de gestion de la trésorerie.

Cette vision synthétique permet un regard global sur l'ensemble des budgets communaux, en fonctionnement et en investissement, les principaux projets menés et leur mode de financement conduits par les municipalités successives.

Les grands chantiers : bâtiment Kreisker en 2011, le local technique en 2014, le lotissement de Parc Géot en 2013, l'assainissement collectif en 2014, travaux de voirie annuels ont généré des besoins de financement à hauteur de 1 526 000€ sur ces sept années de budgets.

Pour les financer, l'excédent de fonctionnement cumulé de 247 000€ fin 2011 n'a pas suffi. Les emprunts de 2011 et 2012 (450 000€) ont été complétés à partir de 2014 par des lignes de trésorerie et emprunts de court terme pour un total de 350 000€, en attendant la vente des lots de Parc Géot.

Ces ventes se faisant attendre, deux emprunts de 150 000€ ont été contractés en 2017 pour couvrir les besoins de financement.

Le tableau d'amortissement des quatre emprunts est détaillé aux élus ; les deux premiers terminent leur remboursement en 2022.

La dette par habitant est de 603€ au 31/12/17, pour une moyenne de la strate à 626€.

Les intérêts des emprunts et ligne de trésorerie restent très raisonnables dans le budget, les taux en vigueur étant intéressants.

A ce jour, la ligne de trésorerie est ouverte à hauteur de 20 000€ sur les 100 000 possibles.

En contrepartie des emprunts en cours, la commune dispose de 10 lots à vendre pour 250 000€ environ.

#### **3.2. POINT SUR LE BUDGET 2018 AU 31 JUILLET 2018 :**

Mme Céline QUINQUIS présente les tableaux d'évolution des recettes et dépenses.

La prévision budgétaire d'avril est respectée, avec la bonne surprise de l'augmentation des recettes de droits de mutation qui progressent de 28 000€ à 40 000€.

### **4. TRAVAUX :**

---

#### **4.1. APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRAVAUX D'ELAGAGE AU PARC ANIMALIER DE LA POMMERAIE :**

Monsieur le Maire présente le projet de convention établi suite à la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2017.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ**

**Vote la convention entre le Parc Animalier de la Pommeraie et la Commune de Peumerit concernant la facturation des travaux d'élagage au parc.**

#### 4.2. **PROGRAMME DE TRAVAUX SECOND SEMESTRE 2018 :**

- Pose d'un grillage sur le muret de l'école et en périphérie de la noue du lotissement de Parc Géot.
- Elagage de voies communales au lamier sur enveloppe RIC.

#### 5. **QUESTIONS DIVERSES :**

---

##### **Calendrier et plan de déploiement du très haut débit :**

Monsieur le Maire présente la carte de déploiement du Très Haut Débit sur la commune. Un second central téléphonique (shelter) va bientôt être installé près du central actuel.

##### 5.1. **CONVENTION MEGALIS BRETAGNE POUR LA POSE D'UN SHELTER TELECOM :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention Mégalis pour la pose d'un shelter télécom.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ**

**Approuve la convention Mégalis pour la pose d'un shelter télécom.**

##### 5.2. **CONVENTION FIBRE OPTIQUE POUR LES IMMEUBLES COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par Mégalis Bretagne. L'installation de la fibre est gratuite les deux premières années après le déploiement sur la commune pour la collectivité.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ**

**Vote l'approbation de la convention fibre optique proposée par Mégalis**

Fin de séance : 22H45

Compte rendu publié dans la presse le 31 août 2018 et affiché le 4 septembre 2018.

Le Maire

Les conseillers municipaux

Jean-Louis CARADEC

mpb 02 09 2018